



Harcèlement scolaire: des élèves "ambassadeurs" dans les collèges et lycées

Dijon, 5 mars 2018 (AFP) -

Le ministre de l'Education, Jean-Michel Blanquer, a annoncé lundi la généralisation d'élèves "ambassadeurs" contre le harcèlement dans les collèges et lycées, lors d'un déplacement à Dijon aux côtés de l'épouse du chef de l'Etat Brigitte Macron.

"Il y aura des ambassadeurs lycéens et des ambassadeurs collégiens dans chaque collège et dans chaque lycée de France, pour avoir ce rôle actif contre le harcèlement", a-t-il déclaré au cours d'un point presse au lycée Carnot de Dijon.

Selon ce dispositif, qui se généralise depuis 2015 dans les lycées et sera étendu aux collèges, des élèves "ambassadeurs" mènent des actions de prévention contre le harcèlement. "On a besoin de manières nouvelles de lutter contre le harcèlement, c'est-à-dire d'engager les élèves dans cette lutte", a souligné M. Blanquer.

"Le harcèlement touche environ 10% des élèves, ça peut gâcher leur vie, ça gâche leurs études, ça gâche l'ambiance des établissements. Il est donc très important que tout le monde soit sensible à cela", a-t-il insisté.

Le ministre et Mme Macron avaient été accueillis sous les applaudissements par plusieurs centaines de lycéens et collégiens avant d'assister à des saynètes illustrant des situations de harcèlement au lycée.

"Les ambassadeurs sont essentiels, parce que ce sont eux les relais. Nous, les profs, on a un rapport privilégié avec eux, (mais) parfois on n'est pas les bons relais parce qu'ils ont peur que nous ne les comprenions pas", a assuré Brigitte Macron, elle-même ancienne professeure de lettres.

"Avant c'était fini à 17 heures", mais avec les réseaux sociaux "il n'y a plus de fin. C'est à longueur de nuit. Ils changent d'établissement et ça continue", a-t-elle ajouté.

Jean-Michel Blanquer, qui avait annoncé lundi matin l'interdiction des téléphones portables dans les collèges à la rentrée prochaine, a précisé que cette mesure faisait aussi partie de la "stratégie de lutte contre le harcèlement".

"Nous faisons ça dans l'intérêt des enfants, des adolescents, des élèves, pour qu'ils soient protégés contre tous ces abus, ces dérives qui existent aujourd'hui au travers des réseaux sociaux et qui conduisent au cyberharcèlement", a expliqué le ministre.

ode/nd/mpf

Afp le 05 mars 18 à 18 25.